



1. Proposition de modification des attributions de compensation des communes.
2. Aménagement du territoire et propositions sur l'exercice des compétences suivantes :
  - entretien des chemins ruraux,
  - entrées riveraines,
  - branchements pluviaux.
3. Aide aux tiers du Conseil départemental : préparation des conférences territoriales du 21 septembre prochain.
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
5. Octroi d'indemnités de stage.
6. Recrutement d'un responsable du service garage / magasin.
7. Reconduction du contrat d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques non-titulaire.
8. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés

-----

## **1. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES**

Dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation, il est proposé d'instaurer un mécanisme de solidarité entre les communes.

Ce mécanisme de solidarité n'aurait pas pour but de régler tous les problèmes financiers des 61 communes de la CCLO mais aurait en revanche le mérite d'exister et d'atténuer les difficultés financières de certaines communes sur la base d'une solidarité volontaire, sur le long terme, entre communes.

Avant d'émettre éventuellement un avis favorable à cette proposition, le Bureau souhaite que soient précisées les grandes règles de fonctionnement de ce mécanisme de solidarité afin d'en figer les dispositions sur le long terme. Ce sujet sera donc à nouveau présenté lors du prochain bureau.

## **2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROPOSITIONS SUR L'EXERCICE DES COMPETENCES SUIVANTES**

Cette question a été évoquée à plusieurs reprises en commission aménagement du territoire et porte sur une définition précise des actions de la CCLO en matière de compétence voirie.

La nécessité de procéder à des économies en fonctionnement milite pour que certaines actions, plus ou moins assurées à ce jour, ne le soient plus désormais.

Il s'agirait :

- de l'entretien et de l'aménagement des chemins ruraux,
- des entrées riveraines,
- des branchements pluviaux.

Le bureau demande un sursis à statuer concernant ces trois points ainsi qu'une nouvelle présentation, plus précise, lors du prochain bureau avant de pouvoir se prononcer.

### **3. PREPARATION DES CONFERENCES TERRITORIALES DU 21 SEPTEMBRE PROCHAIN**

Un rappel sur le dispositif et la préparation des avenants relatifs aux contrats territoriaux du département est présenté au bureau.

<b>RECAPITUALTIF</b>	
<b>Enveloppe disponible - contrat de Lacq</b>	197 356,78 €
<b>Enveloppe disponible - contrat d'Orthez</b>	94 000,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DISPONIBLES</b>	<b>291 356,78 €</b>
<b>NOUVEAUX PROJETS INTERCOMMUNAUX</b>	
Harmonisation de la collecte des déchets	357 500,00 €
Création ZA Os Marsillon	110 000,00 €
Gare d'Artix	22 272,00 €
Aménagement Octime	100 000,00 €
<b>TOTAL NOUVEAUX PROJETS</b>	<b>589 772,00 €</b>

Le bureau émet un avis favorable à l'affectation de l'enveloppe restante sur le projet d'harmonisation de la collecte des déchets qui concerne l'ensemble du territoire intercommunal (sollicitation des subventions à hauteur de 200 000 € en 2015 et le restant en 2016).

### **4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Baigts-de-Béarn et Lucq-de-Béarn et Arthez-de-Béarn pour le compte de trois associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

### **5. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE**

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 2 966 €, à 1 étudiante ayant effectué son stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

### **6. RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE GARAGE-MAGASIN**

Suite à une erreur matérielle concernant la référence juridique du recrutement d'un contractuel pour le poste de responsable du service garage-magasin, le bureau retire la délibération du 6 juillet et émet un avis favorable au recrutement d'un agent non-titulaire, de catégorie B, pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**7. RECONDUCTION DU CONTRAT D'UN ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES NON-TITULAIRE**

Après études des candidatures reçues et l'agent en poste depuis 1 an ayant donné entière satisfaction dans la réalisation de ses missions et correspondant au profil recherché, le bureau émet un avis favorable à la reconduction du contrat de l'agent non-titulaire de catégorie B à compter du 15 septembre 2015.

**8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)**

Le bureau prend acte de l'attribution des trois marchés suivants : location d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez (lot 3 : location de véhicules utilitaires et de poids lourds pour le secteur de la CCLO), travaux de désamiantage et de démolition du site de la future crèche "Les Canaillous" à Orthez, aménagement de la zone d'activités Quartier N'Haux à Arthez-De-Béarn.

\*\*\*\*\*